



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

L'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne accueille favorablement la décision des É.-U. de créer une Commission de prévention des atrocités

MONTREAL, le 8 août 2011 – L'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne de l'Université Concordia, le MIGS, se réjouit de l'annonce d'une directive présidentielle émanant de la Maison-Blanche sur la prévention des atrocités de masse. Cette directive vise à accroître la capacité du gouvernement américain à prévenir les génocides et les atrocités de masse par l'institution d'une Commission interagences permanente de prévention des atrocités. Elle affirme que « prévenir les atrocités de masse et les génocides constitue un enjeu majeur pour la sécurité nationale des États-Unis et une responsabilité morale essentielle ».

En réunissant des responsables de la Maison-Blanche, du Département d'État, du Pentagone et d'autres agences, la Commission de prévention des atrocités fera en sorte que les États-Unis seront mieux à même « d'intervenir précocement, activement et fermement pour empêcher toutes menaces de déborder en atrocités perpétrées massivement contre les populations civiles », peut-on lire dans la directive.

Cette annonce fait écho aux principales recommandations contenues dans le document du MIGS, *Mobilizing the Will to Intervene : Action to Prevent Mass Atrocities (W2I)* – (Mobiliser la volonté d'intervenir : leadership et action pour la prévention des atrocités de masse), publié en 2010 aux éditions McGill-Queen's University Press. Le document démontre l'importance de renforcer la capacité de l'exécutif à coordonner l'ensemble des politiques par le biais d'un comité interagences sur les politiques.

Le gouvernement américain a déjà appliqué certaines des recommandations de ce document MIGS, notamment en créant à la Maison-Blanche un poste de haut niveau chargé de la question des atrocités de masse et en faisant de la prévention de ces atrocités une priorité de la politique étrangère américaine dans le cadre de la stratégie de sécurité nationale.

En 2005, les pays membres des Nations Unies ont approuvé un engagement politique international, la « Responsabilité de protéger », pour prévenir la génocide, les crimes contre l'humanité, le nettoyage ethnique et les crimes de guerre. Cette année marque le dixième anniversaire de la « Responsabilité de protéger ».

Le MIGS continue de diffuser les résultats de ses études et de recommander aux gouvernements américain et canadien des moyens de mieux prévenir les atrocités de masse. Il voit dans la récente décision de l'administration Obama un pas important vers la mise en œuvre de la « Responsabilité de protéger ».

Le MIGS compte sur la nomination de responsables compétents et bien informés à cette commission consultative. Ces représentants devront être conscients qu'il est dans l'intérêt national d'adopter une approche gouvernementale intégrale pour prévenir les atrocités de masse avec efficacité et au moment opportun.

Liens connexes :

- [Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne \(MIGS\)](#)

– 30 –

Source
Christine Mota
Porte-parole de l'Université Concordia
Directrice, Service des relations médias
Tél. : 514 848-2424, poste 4884
Cell. : 514 952-5556
Courriel : chris.mota@concordia.ca